



Prescription d'un prêt à la consommation souscrit en 2008 (2) Hypothèque

Par **Phil78100**, le **14/04/2019** à **13:39**

Bonjour,

J'ai remis le même titre pour que vous retrouviez ma première question (09/04/2019)

J'ai omis de vous préciser que le créancier (prêt expresso - sogefinancement) à pris une hypothèque sur ma maison en 2009.

Si le crédit est prescrit et ne peut plus être réclamé, puis-je demander la levée ou l'annulation de l'hypothèque réalisée par ce créancier ?

Comment dois-je procéder ?

Je vous remercie pour votre réponse